



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2006  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement durable

#### Quatorzième session

1<sup>er</sup>-12 mai 2006

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Module thématique du cycle d'application 2006-2007**  
(session d'examen)

### **Déclaration de la région africaine à la quatorzième session de la Commission du développement durable sur l'énergie et le développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique/ de l'air et les changements climatiques**

#### **I. Préambule**

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a tenu, en prévision de la quatorzième session de la Commission du développement durable, une réunion consacrée à l'application au niveau régional, du 26 au 28 octobre 2005 à Addis-Abeba (Éthiopie), pour examiner les progrès réalisés dans l'exécution du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) dans la région de l'Afrique, conformément à une déclaration antérieure de la Commission du développement durable à sa onzième session, dans laquelle, pour garantir un examen efficace des apports régionaux et sous-régionaux tout au long du cycle d'application et assurer le maximum de souplesse, la Commission a décidé d'inviter les commissions régionales à envisager d'organiser, en collaboration avec le secrétariat de la Commission du développement durable, des réunions consacrées à l'application au niveau régional afin de contribuer aux travaux de la Commission, conformément aux dispositions pertinentes du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et en coopération avec d'autres organisations et organismes régionaux et sous-régionaux, au besoin, ainsi qu'avec les bureaux régionaux de fonds et de programmes ainsi que les institutions financières et commerciales internationales et d'autres organisations et organismes des Nations Unies.

---

\* E/CN.17/2006/1.



2. Les débats de la réunion ont porté essentiellement sur l'énergie et le développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique/de l'air et le changement climatique. Un examen global des progrès réalisés a été entrepris notamment pour identifier les opportunités, défis et contraintes auxquels les pays africains devraient faire face dans ces domaines. Si l'examen a fait état de progrès en matière de réalisation, il a également mis en évidence l'incapacité de certains pays africains d'atteindre les objectifs et les cibles. L'examen a pris en compte les préoccupations des États Membres africains de l'ONU, des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, de la société civile et des milieux d'affaires.

3. Les participants à la réunion se sont félicités de la participation et de la contribution de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

4. Tout en saluant la contribution que les institutions de Bretton Woods et la Banque africaine de développement (BAfD) ont apportée par le passé, les participants à la réunion ont invité vivement ces institutions à mettre en œuvre des activités qui aideraient concrètement les divers programmes et plans à réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et les accords conclus depuis 1992.

5. Les participants à la réunion ont réaffirmé que l'éradication de la pauvreté était une condition indispensable pour réaliser le développement durable et ont renouvelé l'engagement des pays africains de respecter le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, notamment en accordant une attention particulière aux petits États insulaires en développement, aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés. Ils ont affirmé que la réalisation des objectifs de développement dépendait d'un environnement international propice, tenant compte de priorités de développement légitimes des pays en développement, qui abordait les problèmes fondamentaux du financement pour le développement, de la mondialisation et de l'accès aux marchés dans les secteurs d'exportation qui intéressaient ces pays.

6. Les participants à la réunion ont rappelé que, pour réussir à atteindre les objectifs de développement et de l'éradication de la pauvreté, il fallait, entre autres, assurer une bonne gouvernance dans tous les pays et au niveau international et la transparence des systèmes financiers, monétaires et commerciaux.

7. Ils se sont dits préoccupés du fait que les progrès limités réalisés dans l'application d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg (parce que la communauté internationale n'a pas tenu les engagements qu'elle avait pris à la Conférence internationale sur le financement du développement, à la Conférence internationale sur l'environnement et le développement et au Sommet mondial pour le développement durable concernant les moyens de mise en œuvre), pourraient entraver la réalisation du développement durable dans les pays en développement, en particulier en Afrique.

8. Les participants à la réunion se sont également dits préoccupés par la production et la consommation limitées d'énergie moderne et l'extrême vulnérabilité aux changements climatiques qui entrave gravement le développement économique en Afrique et par la contribution inappropriée du secteur industriel, en particulier le secteur des mines, des minerais et des métaux, à la durabilité de l'environnement.

9. Les participants ont reconnu le rôle important que jouaient la société civile et le secteur privé et la nécessité de garantir leur entière participation à la réalisation du développement durable. Ils ont demandé d'améliorer les partenariats pour l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et invité les gouvernements à travailler de concert avec la société civile, les principaux groupes et le secteur privé.

10. Les participants ont rappelé les engagements qui avaient été pris par les pays africains, notamment dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Ils ont également réaffirmé que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) servirait de cadre au développement durable du continent.

## II. Énergie et développement durable

### A. Défis et contraintes

11. Les participants à la réunion ont identifié les défis et contraintes de mise en œuvre ci-après :

a) Cadre politique, juridique, réglementaire et institutionnel inadapté et flux financiers insuffisants pour développer et fournir des sources d'énergie durables, en particulier aux pauvres;

b) Production énergétique insuffisante en raison du potentiel de ressources en énergie non exploitées, en particulier les énergies renouvelables;

c) Disponibilité et distribution régionale inégale des ressources énergétiques;

d) Infrastructures de transport, de production, d'acheminement et de distribution de l'énergie sous-développées, et coût des investissements initiaux et coûts d'utilisation élevés entravant l'accès des pauvres des zones urbaines et rurales à l'énergie;

e) Participation et investissements insuffisants du secteur privé dans le domaine de l'énergie;

f) Accès insuffisant à l'énergie dans les zones rurales d'Afrique en raison des coûts élevés de production, d'acheminement et de distribution, et de l'épuisement des ressources énergétiques;

g) Utilisation irrationnelle et gaspillage de l'énergie;

h) Forte dépendance à l'égard de l'énergie de la biomasse et utilisation inefficace de cette source d'énergie, outre l'impact environnemental, économique et social qui touche en particulier les femmes et les enfants, dans la majorité des pays africains et des petits États insulaires en développement;

i) Hausse constante des taux démographique, d'urbanisation, d'implantation d'habitats d'urgence informels et précaires en raison des migrations et croissance du parc automobile, qui aggrave les pressions sur les villes en ce qui concerne la fourniture d'énergie durable;

- j) Compétences et éducation inadaptées de la population rurale qui entravent sa participation à la mise en œuvre de programmes et projets énergétiques;
- k) Manque d'autonomie qui empêche la participation des administrations locales, des conseils régionaux, des villes et des organisations communautaires et compromet la réussite de nombreux projets énergétiques;
- l) Fourniture d'énergie sous des formes inadaptées qui ne conviennent pas aux besoins de la majorité;
- m) Problèmes généraux d'insécurité énergétique auxquels font face la plupart des petits États insulaires en développement et les problèmes économiques connexes.

## **B. Progrès et réalisations**

12. Les participants à la réunion ont noté des points positifs à propos de diverses questions énergétiques importantes en Afrique, notamment dans les domaines suivants :

### **Accès à l'énergie pour réduire la pauvreté**

- a) La reconnaissance plus large que le problème de l'accès à l'énergie dans les zones rurales africaines exige davantage d'attention, de moyens et des engagements renouvelés de la part de toutes les parties prenantes si l'on veut réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement;
- b) L'accès à des services fournissant une énergie non polluante, à un coût raisonnable aux populations défavorisées résidant dans des établissements informels en ville est désormais reconnu comme un point important du programme sur les établissements humains;
- c) Un dialogue et une coopération meilleurs entre pays et entre villes s'instaurent sur la question de l'accès à des énergies non polluantes pour les plus démunis vivant en ville;
- d) Les initiatives permettant d'améliorer l'accès à l'énergie conduisent à la conception de nouveaux systèmes d'approvisionnement intégrant les services énergétiques pour la réalisation d'activités productives et génératrices de revenus, l'entrepreneuriat, et la promotion des ressources énergétiques locales;
- e) Des systèmes énergétiques, hors réseau, fondés sur les énergies renouvelables ont été mis en place dans les zones rurales de plusieurs pays et sont apparus comme une option valable pour augmenter l'accès à l'énergie;
- f) Des avancées ont été enregistrées dans les domaines de la création de capacités et des investissements dans des minicentrales hydroélectriques, alors qu'un grand nombre de sites potentiels pour des mini/microcentrales hydroélectriques a été identifié;
- g) Un programme énergétique rural sous-régional est bien avancé dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SDAA), parallèlement à des plans visant à harmoniser les politiques nationales dans ce secteur;

h) Des obstacles institutionnels et autres entravant le développement de petites et moyennes entreprises énergétiques ont été identifiés et des solutions pour les éliminer ont été trouvées dans certains pays;

i) Dans de nombreux pays, des petites et moyennes entreprises de services énergétiques ont été créées et un marché énergétique est en train de se mettre en place;

#### **Modifier les modes de production et de consommation**

j) Dans de nombreux pays, on a amélioré les capacités nationales des services forestiers et des agences fournissant de l'énergie aux fins de la planification de la dendroénergie et mis en place des politiques dans ce domaine;

k) Les statistiques et l'information sur la dendroénergie ont été améliorées et encouragées pour promouvoir des systèmes dendroénergétiques durables;

l) Diverses actions pratiques, aussi bien la cartographie des ressources en énergie renouvelable, le développement de l'énergie, la mise en place d'entreprises fournissant des services efficaces que des activités visant à identifier et à abolir les obstacles, ont été entreprises afin d'augmenter la part de l'énergie renouvelable dans l'approvisionnement énergétique;

#### **Échange d'informations sur les technologies énergétiques moins polluantes**

m) De nombreuses initiatives de réseau (par exemple le Réseau mondial pour l'énergie au service du développement, le Partenariat pour l'utilisation rationnelle de l'énergie renouvelable et l'énergie, le Partenariat pour les combustibles et les véhicules non polluants, le Projet énergétique du village mondial) ont contribué à améliorer les connaissances et les capacités dans plusieurs pays, en ce qui concerne les options de technologie énergétique non polluante;

n) Un réseau d'échange d'informations et de connaissances concernant les questions des investissements dans des infrastructures de transport durables, des technologies propres et la gestion de la qualité de l'air a été créé entre personnes, institutions et représentants des gouvernements dans de nombreux pays;

#### **Questions générales et intersectorielles et moyens de mise en œuvre**

o) Le système des Nations Unies et la communauté internationale avaient accru leurs efforts par le biais de différents dispositifs au niveau international (par exemple le Bureau spécial consacré au NEPAD) et au niveau régional (par exemple les réunions régionales de consultation) pour aider les pays africains à mettre en œuvre le NEPAD;

p) Les investissements financiers dans les projets énergétiques du NEPAD avaient sensiblement augmenté et cette tendance devrait se poursuivre;

q) La capacité interne de plusieurs banques commerciales et de développement (par exemple la Banque africaine de développement) et des investisseurs privés, pour évaluer les investissements dans le secteur énergétique, avait augmenté;

r) Plusieurs mesures avaient été mises en œuvre pour renforcer les capacités des responsables de la planification et du développement énergétiques, des établissements d'enseignement et de recherche et des centres d'études avancées;

s) Des efforts visant à accroître le commerce de l'énergie aux plans sous-régional et régional ont été intensifiés, avec la création de pools énergétiques dans chaque sous-région, la signature d'accords relatifs à l'échange transfrontière d'électricité, de pétrole et de gaz, dans le cadre des grandes communautés économiques régionales;

t) Plusieurs parties prenantes, notamment la Commission de l'énergie pour l'Afrique, ont réalisé des progrès dans la collecte, la gestion et la diffusion de données énergétiques en Afrique.

### **Les enseignements tirés et la voie à suivre**

13. Les participants à la réunion ont recensé les enseignements tirés et les pratiques optimales et défini la voie à suivre :

a) Il convient d'intensifier les mesures et la coopération pour échanger des données d'expérience pertinentes entre les différentes régions du monde et entre les pays africains;

b) Il faut mettre en place des capacités qui soient adaptées aux aspects sociaux et environnementaux et qui n'en excluent aucun lors de la prise des décisions concernant les investissements dans des projets énergétiques;

c) Il faut disposer de capacités institutionnelles pour la planification, l'analyse et la modélisation énergétiques et utiliser des données régionales et nationales spécifiques pour étayer la prise de décisions et la formulation des politiques;

d) Il faut accroître la volonté politique, multiplier les responsabilités, et sensibiliser davantage et mieux informer les décideurs africains aux questions d'énergie durable afin de mieux étayer les politiques énergétiques et leur mise en œuvre;

e) Il faut intégrer les systèmes hors réseaux dans les systèmes énergétiques nationaux et les stratégies de mise en œuvre;

f) Les gouvernements devraient élaborer des politiques, stratégies et cadres juridiques et réglementaires qui intègrent les spécificités du contexte énergétique africain, en particulier dans les zones rurales, pour promouvoir des services en énergie durable appropriés et d'un coût abordable;

g) Les décideurs africains devraient prendre des mesures pour créer un cadre juridique, réglementaire et institutionnel favorisant un climat attrayant pour les investisseurs nationaux et étrangers;

h) Il faudrait encourager, mettre en place ou renforcer les mesures d'incitation afin de promouvoir l'intégration régionale des projets, programmes et systèmes énergétiques;

i) Les partenaires de développement internationaux, notamment les organismes des Nations Unies, devraient accroître l'aide financière et technique qu'ils apportent aux pays africains dans le secteur de l'énergie;

j) Il faudrait accroître sensiblement les flux financiers destinés au secteur de l'énergie, pour appuyer le volet énergie du NEPAD;

k) Compte tenu du potentiel hydroélectrique largement inexploité en Afrique et de l'importance accordée par le Plan d'action sur l'énergie du NEPAD à la construction de grandes centrales hydroélectriques, les gouvernements africains devraient, avec l'aide de la communauté internationale, accélérer la mise en place de projets hydroélectriques respectant l'environnement et l'équilibre social sur le continent;

l) Les communautés économiques régionales devraient, avec l'appui de partenaires internationaux, poursuivre leurs efforts de promotion du commerce énergétique sous-régional et régional pour accélérer le développement sur le continent;

m) La Commission de l'énergie pour l'Afrique devrait bénéficier d'une assistance plus importante pour faire avancer l'intégration énergétique en Afrique, notamment par la mise au point de systèmes d'information énergétiques actualisés, le développement des capacités régionales et nationales pour la prise de décisions et la planification dans le domaine de l'énergie. Les États membres sont priés de ratifier la Convention de la Commission de l'énergie pour l'Afrique et de mettre en place des mécanismes d'application;

n) Pour accroître la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique de l'Afrique, les gouvernements africains devraient promouvoir la diversification énergétique et éliminer les obstacles qui empêchent une concurrence plus juste entre toutes les ressources énergétiques;

o) Les gouvernements africains devraient, avec l'appui de la communauté internationale, concevoir et appliquer d'urgence les mesures qui permettraient de moderniser le secteur traditionnel de la biomasse, de façon à réduire l'impact négatif de son utilisation sur la santé de l'homme, l'environnement et les autres domaines en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement;

p) Les gouvernements, les partenaires internationaux de développement et les décideurs sous-régionaux devraient examiner le problème de l'accès à l'énergie moderne dans les zones rurales et périurbaines, qui est indissociable des efforts et des stratégies de réduction de la pauvreté, et prendre des mesures urgentes pour le traiter dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les stratégies nationales de développement durable, afin de réaliser les objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

q) Les gouvernements sont invités à intensifier leurs efforts de décentralisation du processus de prise de décisions pour faciliter les investissements et les projets énergétiques, et à encourager une plus grande participation des administrations locales et des organisations régionales, communales et communautaires;

r) Tous les partenaires internationaux, en particulier les organismes des Nations Unies, doivent déployer davantage d'efforts pour que le secteur énergétique se développe de façon cohérente, complémentaire et efficace, éventuellement dans le cadre d'un dispositif de collaboration comme ONU-Énergie/Afrique ou d'autres dispositifs de coordination interinstitutions.

### **III. Pollution de l'atmosphère et de l'air**

#### **A. Défis**

14. Les participants ont identifié plusieurs obstacles à la mise en œuvre des mesures, notamment :

a) Une mauvaise compréhension et prévision des différentes propriétés de l'atmosphère et des écosystèmes touchés, ainsi que de l'impact sur la santé et de son interaction avec les facteurs socioéconomiques;

b) Le manque de capacités et de ressources financières ainsi que les obstacles culturels qui s'opposent à l'utilisation de systèmes énergétiques écologiquement rationnels pour réduire au maximum la pollution atmosphérique;

c) Des modes de production et de consommation non durables dans les secteurs de l'industrie et des transports;

d) Des politiques d'utilisation des sols inadaptées et une mauvaise gestion des ressources naturelles;

e) Le non-respect des mesures de contrôle figurant dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Montréal;

f) L'absence de programmes et de coopération pour l'observation systématique de la pollution atmosphérique, l'évaluation et l'échange d'informations;

g) De mauvaises pratiques d'utilisation de l'énergie par les ménages et, partant, la pollution de l'air dans les habitations;

h) Des infrastructures et des compétences inadaptées, insuffisamment financées et sous-développées en matière de recherche.

#### **B. Progrès et résultats**

15. Les participants ont pris acte des résultats obtenus par les pays africains, notamment :

a) La mise en œuvre de l'initiative de recherche sur l'atmosphère et le feu en Afrique australe, dont l'objectif est notamment la collecte de données et d'informations sur les fumées et les gaz rejetés dans l'atmosphère par l'industrie, les sources biologiques et la combustion des forêts et des savanes africaines;

b) Le Programme international concernant la géosphère et la biosphère (PIGB), qui a appuyé de nombreuses études régionales et mondiales axées sur les émissions provenant de l'Afrique, dans le cadre de son projet international d'étude de la chimie de l'atmosphère du globe;

c) Le Système d'analyse, de recherche et de formation, qui établit et appuie des réseaux régionaux de scientifiques et d'institutions collaborant dans les pays en développement;

d) La création d'une station Veille atmosphérique mondiale (VAG) pour l'Afrique subsaharienne, qui fournit des mesures pour l'évaluation à long terme des



gaz à effet de serre et des aérosols et les réactions chimiques atmosphériques complexes déterminant l'épuisement, la transformation, la durée de vie et le transport de ces gaz et particules qui contribuent aux changements climatiques. Cette station contribuera à la détection et à l'interprétation des changements futurs de la composition chimique des zones tropicales à l'intérieur et en dehors du continent africain;

e) L'utilisation plus répandue de fourneaux à bois plus modernes et de sources d'énergie moins polluantes;

f) La création d'un réseau régional de spécialistes africains de la pollution de l'air en milieu urbain, et de l'initiative Air pur de la Banque mondiale qui ont facilité l'échange d'informations entre décideurs et la sensibilisation de l'opinion publique;

g) Le lancement du réseau d'information sur la pollution atmosphérique, regroupant des scientifiques, des décideurs, des entreprises et des organisations industrielles et des organisations non gouvernementales, qui a été créé pour s'occuper des questions relatives à la pollution atmosphérique en Afrique australe;

h) L'introduction de politiques, de cadres juridiques, d'incitations financières et de subventions démontrant la volonté et l'engagement de certains pays africains de traiter les problèmes de pollution de l'atmosphère et de l'air;

i) L'augmentation du nombre de pays africains qui ont pris des mesures concrètes pour supprimer progressivement l'essence au plomb et introduire des véhicules hybrides et les biocarburants dans leur secteur des transports;

j) L'adoption plus fréquente de politiques, stratégies et pratiques énergétiques efficaces;

k) La mise en place par un certain nombre de pays de moyens de collecte et d'analyse des données relatives à la pollution de l'air.

### **C. Les enseignements tirés et la voie à suivre**

16. Les participants à la réunion ont recensé les enseignements et les approches éventuelles ci-après :

a) Il faut conférer un rôle plus important au gouvernement et au secteur industriel dans l'application des politiques visant à réduire la pollution de l'atmosphère et de l'air, et y associer la société civile, notamment grâce à l'application de technologies respectueuses de l'environnement;

b) Il faut identifier les moyens d'obtenir des financements pour permettre au secteur industriel d'avoir accès à des technologies de pointe et de cesser d'utiliser des technologies polluantes et de seconde main;

c) Les institutions de microfinancement s'intéressent au financement des énergies et des technologies propres pour les ménages et les petites entreprises;

d) Il faut développer considérablement les pratiques optimales et les méthodes éprouvées de réduction de la pollution de l'air dans tous les secteurs;

e) Il faut développer les capacités et les activités de collecte et d'analyse des données;

f) Si la capacité des scientifiques africains a été renforcée par leur participation à des initiatives de recherche internationale, il reste encore à développer des stratégies pour accroître et maintenir la capacité de recherche, les compétences et les infrastructures dans le domaine de la pollution de l'atmosphère et de l'air;

g) Les projets localisés de lutte contre la pollution de l'air ne sont pas toujours globaux et risquent de transférer la pollution d'un site à un autre. Il convient donc d'adopter une approche intégrée et régionale lorsque l'on traite des questions de pollution de l'air.

## **IV. Changements climatiques**

### **A. Défis**

17. Les participants à la réunion ont identifié les défis à relever pour atténuer l'impact du changement climatique :

a) La grande vulnérabilité des pays africains à l'impact du changement climatique et leur capacité limitée d'atténuer cet impact ou de s'y adapter, en raison de leur accès insuffisant aux technologies modernes, de la pauvreté et de la dépendance à l'égard des cultures pluviales;

b) L'inaptitude des plus pauvres et des plus vulnérables, en particulier des petits États insulaires en développement, à développer une résistance aux plans social, économique et environnemental face à des phénomènes climatiques extrêmes;

c) L'inaptitude des pays africains – et l'appui insuffisant dont ils bénéficient – à s'adapter aux variations climatiques actuelles, ce qui limite leur capacité de résistance aux effets des changements climatiques;

d) Le fait que les politiques et plans de développement nationaux et les programmes mis en œuvre au niveau local ne tiennent pas suffisamment compte des préoccupations liées au changement climatique;

e) La mise en place du Protocole de Kyoto, en raison du manque de compétences techniques et institutionnelles, en particulier de l'absence d'autorités nationales désignées dans certains pays ou de leur manque d'efficacité, de la méconnaissance et de la faible compétitivité des projets de mécanisme pour un développement propre, qui tient au coût élevé des transactions et à l'existence de procédures complexes et rigoureuses d'approbation;

f) Le peu de recherches, de capacités scientifiques et de coopération intrarégionale concernant l'évaluation de la vulnérabilité, de l'impact, de l'atténuation des effets et de l'adaptation.

### **B. Progrès et résultats**

18. Les participants à la réunion ont pris acte des résultats obtenus par les pays africains dans la lutte contre les effets du changement climatique :

**Mise en œuvre des obligations énoncées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto**

- a) Les pays africains ont ratifié la Convention-cadre et se sont engagés à l'appliquer et plus de 60 % d'entre eux ont ratifié le Protocole de Kyoto;
- b) Les premières communications nationales ont été préparées et soumises aux organes de la Convention-cadre et la plupart des pays élaborent déjà leur deuxième communication nationale;
- c) La coopération régionale a été renforcée, notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative du NEPAD sur les changements climatiques.

**Atténuation et adaptation**

- d) Coopération sous-régionale renforcée et création en Afrique australe de forums sur les perspectives relatives aux changements climatiques, en vue de systèmes d'alerte rapide et d'un meilleur échange de l'information pour réduire la vulnérabilité des agriculteurs et autres personnes concernées dans la sous-région de la SDAA;
- e) Réforme des politiques pour lutter contre la dégradation de l'environnement, notamment le déboisement;
- f) Création d'instituts de recherche (groupes de réflexion) et renforcement de ceux qui existent déjà comme l'African Centre for Technology Studies (Afrique australe), l'Environnement et développement du tiers monde (Afrique de l'Ouest) et le Zimbabwe Environmental Research Group (Afrique australe), pour relever les défis identifiés par la Convention-cadre concernant les changements climatiques;
- g) Création à Nairobi, grâce au financement de l'Organisation météorologique mondiale, du Centre de suivi de la sécheresse qui aura des antennes à Niamey et à Harare, pour le suivi, les prévisions et l'intervention rapide dans la région;
- h) Mise en œuvre de 11 projets d'étude de l'impact du changement climatique sur l'agriculture et appui à de nombreux pays pour la préparation de leur programme d'action d'adaptation nationale;
- i) Mise en œuvre du projet de renforcement des capacités de la société civile dans les pays les moins avancés pour l'adaptation aux changements climatiques;
- j) Seize pays africains ont désigné des autorités nationales chargées d'approuver les projets de mécanisme pour le développement propre;
- k) Les projets de développement communautaire du Fonds pour le carbone ont été exécutés dans certains pays dans le cadre d'un programme spécial de la Banque mondiale pour l'Afrique;
- l) Mise en œuvre dans certains pays de 18 projets d'activités exécutés conjointement;
- m) Développement de technologies et méthodes nouvelles, novatrices et autres pour faire face aux problèmes que posent les variations et changements climatiques : techniques agricoles plus perfectionnées, diversification des cultures,

semences résistant à la sécheresse, techniques de conservation et de collecte de l'eau, utilisation de sources d'énergie efficaces et non polluantes et de moustiquaires pour lutter contre le paludisme;

n) De nombreux gouvernements ont créé des centres de gestion des catastrophes alors que les ménages, les collectivités et les organisations de la société civile ont mis au point un certain nombre de mécanismes d'adaptation aux phénomènes climatiques extrêmes.

### **C. Les enseignements tirés et la voie à suivre**

19. Les participants à la réunion ont identifié les enseignements et les approches éventuelles ci-après :

a) Les changements climatiques doivent être abordés de manière intégrée et cette approche devrait être encouragée à tous les niveaux;

b) Il faut renforcer l'introduction et la prise en compte des questions d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques de développement national, ainsi que dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté;

c) Conformément au plan d'action national d'adaptation, il faut renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour promouvoir et faciliter l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national et local là où les vulnérabilités sont les plus marquées;

d) Il faut coopérer avec la société civile, les organisations communautaires et le secteur privé pour accroître la résistance sociale, économique et environnementale des communautés locales vulnérables;

e) Il faut apporter un appui continu à la recherche ainsi qu'à la collecte et la diffusion d'informations et renforcer les réseaux pour sensibiliser l'opinion et étayer la formulation des politiques, la planification, la prise de décisions, l'investissement et l'action;

f) Les pays africains ont surtout tiré parti du renforcement des capacités du mécanisme pour un développement propre, mis en œuvre dans le cadre de programmes d'assistance et de projets pilotes et non des projets à forte incidence véritable;

g) Par conséquent, il convient d'accroître l'accès des pays africains aux fonds et avantages prévus par les mécanismes de Kyoto et aux fonds de Marrakech en améliorant les compétences techniques et institutionnelles, en créant et en rendant opérationnelles les autorités nationales désignées, en réduisant le coût élevé des transactions et en simplifiant les procédures d'approbation;

h) Il faut que les pays africains recensent et mobilisent d'autres ressources locales, qu'ils adoptent notamment des mesures incitatives et dissuasives pour que le secteur privé investisse dans les programmes d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques et les appuie;

i) Il faut renforcer les capacités et la coopération dans le domaine scientifique pour trouver des solutions aux divers problèmes liés aux changements climatiques;

j) Il faut appuyer davantage la mise en œuvre de l'initiative du NEPAD sur les changements climatiques pour en accélérer la mise en œuvre.

## V. Développement industriel

### A. Défis et contraintes

20. Les participants à la réunion ont recensé les contraintes et les défis à relever suivants :

a) Les barrières tarifaires et non tarifaires, ainsi que l'absence d'infrastructures locales de traitement empêchent les pays africains d'avoir accès aux marchés et maintiennent l'Afrique dans la situation d'un exportateur de matières premières brutes;

b) L'absence de capacités, d'environnements commercial et politique favorables, d'assistance financière et d'autres formes d'aide à la croissance, de réformes structurelles et de diversification de l'économie des petites entreprises et des entreprises du secteur non structuré qui dominent le secteur privé en Afrique;

c) L'absence de stratégies appropriées de développement industriel pour faciliter et maximiser l'intégration des grandes industries, principalement concentrées dans le secteur minier (par exemple le pétrole, le gaz et les ressources minérales) et des autres secteurs de l'économie locale;

d) Les goulots d'étranglement existant dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et de l'eau rendent plus difficile la transition vers une industrialisation durable;

e) La gestion et l'utilisation de la réserve de compétences et de l'éventail de qualifications existant à l'échelon local limitent l'exploitation des potentialités des secteurs fondés sur la connaissance;

f) La capacité limitée d'exploiter les réseaux mondiaux de production, par exemple en participant aux accords de délocalisation et de sous-traitance;

g) Les activités limitées en matière de recherche à développement, d'innovation, de diversification et de diffusion des technologies;

h) L'absence d'un nombre minimum de sociétés et d'institutions souhaitant coopérer, travailler en réseaux et partager les connaissances et les informations en matière de développement industriel pour assurer le développement durable, phénomène aggravé par la faiblesse des associations industrielles;

i) La capacité limitée des gouvernements d'assurer et de faciliter des services de vulgarisation, y compris ceux relatifs aux essais, à la métrologie, à la certification et à l'accréditation des procédés industriels et méthodes de développement des micro et petites entreprises;

j) En raison de la préférence accordée aux secteurs à rendement rapide (tels que le secteur des services), les décisions et pratiques actuelles dans le secteur bancaire et des investissements empêchent le développement des petites et moyennes entreprises;

k) L'harmonisation inadéquate des lois, réglementations, codes et normes aux niveaux national et sous-régional entrave la circulation des facteurs (ressources financières, humaines et techniques) qui permettraient de réaliser des économies d'échelle et de créer des synergies au niveau intrarégional et d'améliorer la compétitivité;

l) Des marchés locaux d'importance modeste, le manque de circuits de commercialisation appropriés et l'exploitation inadéquate des technologies de l'information et de la communication, des échanges régionaux, une coopération et une intégration insuffisantes pour élargir les marchés et en créer de nouveaux.

## **B. Progrès et résultats**

21. Les participants à la réunion ont recensé les résultats ci-après au niveau national :

a) Dans certains pays, on a encouragé le développement rural en créant des agro-industries et des micro et petites entreprises et en facilitant l'accès au financement, le transfert de technologies, le renforcement des capacités en vue d'un développement axé sur la croissance et le développement des micro et petites entreprises et en donnant davantage d'autonomie aux femmes;

b) Certains ont renforcé les institutions chargées de la métrologie, des normes, de la certification, des essais et de l'assurance de qualité;

c) Des progrès ont été accomplis dans la fourniture d'énergie, notamment l'exploitation de technologies concernant les ressources renouvelables et la mise en œuvre de programmes de promotion du rendement énergétique;

d) Création de centres nationaux de production moins polluants;

e) Élaboration de politiques, règlements et directives en matière d'environnement, y compris l'adoption de codes sur la responsabilité sociale des entreprises dans certains pays;

f) Création de réseaux nationaux d'information industrielle, renforcement des capacités en ce qui concerne les technologies de l'information et promotion des liens entre les instituts de recherche-développement et l'industrie;

g) Élaboration de politiques de promotion des investissements et des investissements étrangers directs, y compris le lancement du Réseau de promotion des investissements en Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et diverses autres initiatives de promotion de l'investissement aux niveaux national et sous-régional.

## **C. Les enseignements tirés et la voie à suivre**

22. Les participants à la réunion ont identifié les enseignements ci-après :

a) Il faut veiller à ce que les produits chimiques soient produits, transportés, utilisés et détruits pendant tout le cycle de leur vie dans un contexte de développement durable qui protège la santé des populations et l'environnement, que les dispositions des Conventions de Bâle, de Stockholm et des autres conventions connexes soient notamment respectées; il faut aussi renforcer la mise en œuvre des

lois et politiques au niveau national adoptées dans le cadre des systèmes nationaux de gestion de l'environnement;

b) Il faut que l'industrie adopte et applique des valeurs allant dans le sens des responsabilités sociales et environnementales des entreprises, comme celles énoncées dans le Pacte mondial, et qu'elle étudie de façon plus approfondie les normes de l'Organisation internationale de normalisation sur la responsabilité sociale des entreprises;

c) Il convient de recenser les lacunes dans les domaines de l'intégration des politiques et de la coordination des institutions de façon à renforcer ces dernières, notamment, au niveau des entreprises chargées de mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement à divers niveaux;

d) Il faut promouvoir à l'échelon mondial la coopération et le partenariat pour le développement, mettre en œuvre des méthodes de production moins polluantes et adopter des technologies nouvelles plus sûres;

e) Il convient d'élaborer des programmes d'assistance technique adaptés à chaque pays, qui permettront de répondre aux besoins particuliers des pays de la région.

## VI. Conclusion

23. Les participants à la réunion ont réaffirmé que les pays africains s'engageaient à prendre des mesures concrètes pour relever les défis que l'Afrique doit relever dans les domaines de l'énergie, du développement industriel, de la pollution de l'atmosphère et de l'air et des changements climatiques en vue d'assurer le développement durable, en mettant en œuvre les accords de développement convenus au niveau international, y compris Action 21, la Déclaration du Millénaire, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les conclusions des autres conférences internationales dans les domaines social, économique et les domaines connexes.

24. Ils ont souligné l'importance du rôle politique des structures de l'Union africaine et en particulier le rôle central que doit jouer le NEPAD en tant que cadre permettant d'atteindre les objectifs fixés.

25. Les participants à la réunion ont reconnu que des progrès importants avaient été accomplis pour atteindre certains objectifs, notamment en élaborant et en mettant en œuvre les documents de stratégies pour la réduction de la pauvreté et les stratégies nationales de développement durable, mais qu'il convenait de faire plus, en particulier en adoptant des politiques et stratégies favorables, en faisant preuve d'une plus grande volonté politique et en renforçant les capacités dans le domaine scientifique, la coopération et les réseaux intra et interrégionaux.

26. Reconnaisant la nécessité d'accroître les ressources financières et humaines et l'importance du partenariat, les participants à la réunion ont souligné qu'il fallait mobiliser des ressources suffisantes, tant aux niveaux interne qu'externe, et renforcer le partenariat en vue de la mise en œuvre des programmes et des projets sur l'énergie, le développement industriel, la lutte contre la pollution de l'atmosphère et de l'air et les changements climatiques.

27. Ils ont reconnu et apprécié le rôle que jouait le système des Nations Unies par le biais de ses diverses institutions spécialisées et de ses organismes et organes

intergouvernementaux, ainsi que celui des divers partenaires internationaux et d'autres organisations qui apportent leur concours à l'Afrique dans les efforts qu'elle déployait pour promouvoir le développement durable. Ils se sont également félicités des engagements pris par le Groupe des Huit en faveur du programme de développement durable de l'Afrique.

28. Les participants ont approuvé les conclusions de la réunion, qui seront présentées en tant que contribution de l'Afrique à la quatorzième session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable qui doit avoir lieu à New York en mai 2006.

---